

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

Accusé de réception en préfecture  
076-267600848-20240403-D13042024-AR  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 3 AVRIL 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 22/03/2024

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente.

*Etaient présents :*

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Madame Sylvie MALIÉ, Madame Elisabeth GUIRLET

*Etait excusée :*

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN                      qui donne pouvoir à                      Madame Christine DÉCHAMPS

Délibération n° :

**D.13/04.2024**

Objet :

**C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'Entraide Protestante  
dans le cadre de l'intervention de bénévoles à l'Epicerie Solidaire**

C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 03.04.2024

**Délibération n° :** D.13/04.2024  
**Objet :** C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'Entraide Protestante  
dans le cadre de l'intervention de bénévoles à l'Épicerie Solidaire

Depuis le début de sa création, l'épicerie solidaire se veut multi-partenariale avec les différents acteurs du secteur social et de l'insertion œuvrant sur le territoire de la Ville de Lillebonne afin d'assurer le fonctionnement de la structure.

Le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités assure la gestion et le financement de l'épicerie solidaire. Néanmoins, son fonctionnement au quotidien est possible grâce à l'intervention des associations suivantes :

- la Croix-Rouge Française
- l'Entraide Protestante
- le Secours Catholique.

L'objectif de cette convention est de définir et formaliser le partenariat entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidaire et d'Entraide Protestante.

Par délibération n°D.13/06.2021 du 16 juin 2021, les membres du Conseil d'Administration ont autorisé Madame la Présidente à signer cette convention pour une durée de 3 ans.

Aussi, afin de poursuivre le partenariat entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et l'Entraide Protestante, il est nécessaire de la renouveler.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et l'Entraide Protestante
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à la signer

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS